

Machines

Le marché américain a absorbé, en 1978, 41% des ventes canadiennes de machines et 72% des exportations canadiennes de machines. Les concessions tarifaires américaines représentent des réductions moyennes pondérées, suivant les échanges, des droits de douane de 5.4% à 3.3%. Au nombre des concessions américaines dignes d'intérêt, on note l'entrée en franchise de droits pour toute une gamme de machines utilisées par l'industrie des pâtes et papiers et du carton et pour les machines à mouler les lingots et à couler. De plus, les droits de 5% imposés sur tout un éventail de véhicules automobiles destinés à des usages spéciaux (par exemple, les grues mobiles, les dépanneuses et les cliniques mobiles) seront diminués à 3.7%. Le Canada est le plus gros fournisseur de ce type d'équipement aux Etats-Unis. Les chariots élévateurs à fourche et les tracteurs à plate-forme seront admis en franchise de droits. Les voitures-pompes bénéficieront d'une réduction de 8.5% à 5.3% des droits américains.

Pour sa part, le Canada a convenu de réduire de 15% à 9.2% les droits de douane sur les machines qui sont également produites au pays et de consolider à 5.25% l'incidence moyenne sur les importations en vertu du programme sur les machines. Nous avons également offert un nombre important de consolidations en franchise sur des machines qui ont pénétré notre marché, en franchise non consolidée, pendant de nombreuses années et qui ne seront probablement jamais produites au Canada.

L'offre de la C.E.E. à l'égard des machines touche plusieurs exportations canadiennes d'importance et comporte des réductions qui feraient passer les droits de douane à entre 3.5 et 5.5%. Cette offre vise, entre autres, les turbines, les pièces détachées de moteurs, les machines agricoles, les tours et les trapeuses, les scies à chaîne, les régulateurs de pression, les machines pour les textiles et le cuir, les machines pour la fabrication de la pâte et du papier, ainsi que les machines pour emballer et pour étiqueter.

L'offre du Japon couvre d'importantes exportations canadiennes notamment les machines pour la récolte, les machines à aléser, les presses à mouler ainsi que le matériel de réparation et de service des autos. On note plusieurs autres articles offrant des possibilités d'exportation, notamment le matériel de gazéification du charbon, les turbines à gaz, le matériel commercial de réfrigération, les machines à mouler le plastique ainsi que le matériel de brasserie et de distillation. Sur ces produits, le Japon offre des concessions de taille, les droits passant à entre 2.5 et 5%.